



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 octobre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Martin Bisson, attachés politiques, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, et Jean Boileau, directeur, Communications.

CE-2022-776

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE HART - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation du stationnement sur la rue Hart, dossier RS-22-025, comme illustré au plan numéro CRO-22-025 du 26 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Hart	Ouest	Entre le boulevard Maloney Est et la rue Alban-Lavigne	En tout temps
Hart	Est	À partir du boulevard Maloney Est, sur une distance de 42 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-025 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-777

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MUTCHMORE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Mutchmore, dossier RS-22-175, comme illustré au plan numéro CRO-22-386 du 9 septembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Mutchmore	Ouest	À partir de la rue Abigail, sur une distance de 21 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-386 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-778

DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DU QUAÏ, ENTRE LE CHEMIN DE LA RIVE ET SON EXTRÉMITÉ SUD - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse sur le tronçon du chemin du Quai situé entre le chemin de la Rive et son extrémité sud est présentement de 80 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est une route de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs piétons et cyclistes empruntent la chaussée pour se déplacer;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est dépourvu d'aménagement pour les modes actifs;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est la seule route reliant les usagers du traversier Bourbonnais au reste du réseau municipal ou provincial;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Quai est une route autorisée pour le camionnage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la possibilité de réduire la limite de vitesse sur le chemin du Quai, entre le chemin de la Rive et son extrémité sud.

Adoptée

CE-2022-779

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITÉ-JARDIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Cité-Jardin, dossier RS-22-200, comme illustré au plan numéro CRO-22-405 du 14 septembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Cité-Jardin	Sur le côté intérieur du square situé à l'extrémité nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-405 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-780

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC. - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE VERNON - PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-659 du 28 octobre 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Les Services EXP inc., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de prolongement des services municipaux de la rue Vernon, phases 1 et 2, pour un montant total approximatif de 595 978, 50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 175925, 179126 et 187232 ont déjà été approuvées pour un montant de 59 524,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 6 296,03 \$ incluant les taxes, pour la conception, la préparation des plans et devis et les frais additionnels de surveillance en chantier, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 65 820,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 175925, 179126 et 187232 pour un montant de 59 524,85 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 6 296,03 \$ incluant les taxes, à la firme Les Services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux de la rue Vernon, phases 1 et 2, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 65 820,88 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 661 799,38 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30828-122-37994	5 749,11 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 18-3029 - Honoraires professionnels - Rue Vernon - Phase 2 - Services municipaux
04-13493	273,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	273,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-781

OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2019 SP 272A - LOCATION ET ENTRETIEN DE COMBINAISON DE TRAVAIL ET AUTRES ITEMS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-46	---	Canadian Linen and Uniform service	2019 SP 272A - Location et entretien de combinaison de travail et autres items	89 956,35 \$	2022-12-01 au 2023-11-30	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que deux années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 31 octobre 2019.

Les prix unitaires seront révisés annuellement le 1^{er} décembre, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2023, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022

Adoptée

CE-2022-782

SOUSSION 2022 SP 299 - FOURNITURE D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour la fourniture d'enrobés à froid, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 169 703,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 août 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2022 avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Annuellement, l'ajustement du prix du bitume sera calculé.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavés d'asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022

Adoptée

CE-2022-783

SOUSSION 2022 SP 191 - ENLÈVEMENT, ENTREPOSAGE, RÉPARATION ET INSTALLATION DES BALISES ET BOLLARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3785408 Canada inc., 363-101, montée de la Source, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour l'enlèvement, l'entreposage, la réparation et l'installation des balises et bollards pour une année, pour un montant total de 159 887,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 août 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour trois périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le total du contrat à 639 549,59 \$ incluant les taxes.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-37995	65 873,35 \$	Signalisation - Entretien - Réparation - Infrastructure
04-13493	3 137,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 129,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-784*

SIGNATURE DU CONTRAT D'EXÉCUTION DU PROJET DE DESIGN D'INTERPRÉTATION PATRIMONIALE DU QUARTIER-DU-MUSÉE AVEC LA FIRME ENCLUME

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a lancé un appel de propositions pour le projet de design d'interprétation patrimoniale pour le Quartier-du-Musée le 7 mars 2022, appel de propositions qui a pris fin le 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2019-2021 pour la mise en valeur du Quartier-du-Musée mené par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le jury de sélection s'est rencontré le 4 juillet 2022 pour évaluer les quatre propositions soumises et que la proposition de la firme Enclume, intitulée « Je ne suis pas une allumette », a été retenue puisqu'elle répond aux exigences et aux conditions de l'appel;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat à la firme Enclume pour la réalisation et l'installation d'éléments de design d'interprétation patrimoniale pour le Quartier-du-Musée engendrera des coûts de 120 724 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local du patrimoine a la responsabilité d'imposer des conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales d'un site patrimonial cité lors de travaux d'installation d'un nouvel affichage, le concept lauréat lui a été présenté et le Conseil local du patrimoine a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à sa réunion du 23 août 2022, a approuvé les trois structures de design d'interprétation patrimoniale (CM-2022-589) proposées par la firme Enclume :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le contrat d'exécution pour les éléments de design d'interprétation patrimoniale entre la Ville de Gatineau et la firme Enclume au montant de 120 724 \$ taxes incluses, pour la réalisation et l'installation des éléments de design;
- d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat d'exécution pour la réalisation des éléments de design d'interprétation patrimoniale entre la Ville de Gatineau et la firme Enclume ainsi que toute modification ou avenant au contrat;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques à la firme Enclume selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72410-419	102 237,11 \$	Patrimoine - Autres professionnels administratifs
02-72411-419	7 999,99 \$	Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti - Autres professionnels administratifs
04-13493	5 250,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 236,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-785

AVIS D'INTENTION - 2022 AI 306 - FOURNITURE DE PIÈCES POUR POMPE MOYNO - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 4 août 2022 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Wajax Industrial Components Limited Partnership » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de pièces pour pompe Moyno, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Wajax Industrial Components Limited Partnership, 4139, Belgreen Dr, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, pour la fourniture de pièces pour pompe Moyno pour un montant approximatif de 117 963,45 \$ incluant les taxes.

Advenant le cas que le taux de change du dollar US augmente de plus de 3 % ou plus, les prix seront révisés en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 04-15150 – Magasin principal traitement des eaux usées.

Le contrat sera valide jusqu'au 31 décembre 2022 à partir de la date d'adjudication.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15150	107 716,35 \$	Magasin principal - Traitement des eaux usées Gatineau
04-13493	5 129,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 117,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-786

SOUSSION 2022 SP 294 - FOURNITURE, LIVRAISON ET PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES POUR REBOISEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, la livraison et la plantation d'arbres et d'arbustes pour le reboisement, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 11 juillet 2022 et réviser par la firme Paysages Rossignol (section 2 incluant l'option 2) le 21 septembre 2022, ces dernières ayant déposé les seules soumissions conformes reçues à savoir :

Section 1 incluant l'option 1 : Paysages Rossignol, 453, rang Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour un montant total approximatif de 53 643,62 \$ incluant les taxes;

Section 2 incluant l'option 2 : Paysages Rossignol, 453, rang Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour un montant total approximatif de 116 007,48 \$ incluant les taxes;

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 11 et 16 de la section 3 : Pépinière Cramer inc., 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres, Québec, J7T 3A1, pour un montant total approximatif de 61 247,18 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-001-37996	41 457,46 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres – Environnement - Remplacement d'arbres
02-47334-628-37997	7 526,31 \$	Lac Beauchamp - Interventions - Produits d'horticulture
18-13044-001-37998	86 299,72 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres - Environnement - Remplacement d'arbres
02-47334-628-37999	19 630,56 \$	Lac Beauchamp - Interventions - Produits d'horticulture
02-71431-628-38000	55 926,84 \$	Plantation d'arbres - Produits d'horticulture
04-13493	10 041,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 016,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-787

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - FIRME SNC LAVALIN INC. - AJOUT DES PLANS ET DEVIS POUR UN SECTEUR DU REZ-DE-CHAUSSÉE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-794 du 13 septembre 2017, mandatait la firme SNC-Lavalin inc. pour les services professionnels d'ingénieurs mécanique-électrique pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull) au montant de 62 661,38 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2019-87 du 20 février 2019, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 7 348,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2020-172 du 18 mars 2020, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 27 446,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2020-513 du 22 juillet 2020, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 12 956,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 103 345,29 \$ incluant les taxes, pour les modifications requises au contrat pour le remplacement de l'ensemble des unités CVAC, la modification des systèmes de contrôles, les coordinations additionnelles reliées aux conditions de site et à la prolongation de l'échéancier des travaux à une période de 12 mois, des analyses requises sur les systèmes d'entrée d'eau domestique et du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat approuvé dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué la demande de coût et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement au montant de 103 345,29 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme SNC-Lavalin inc., dans le cadre du projet de réaménagement du Service des infrastructures, du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull).

Cet ajustement porte le montant du contrat à 213 758,20 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-38001	94 368,02 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels
04-13493	4 494,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 483,02 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-788

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DU 2^E ÉTAGE DU 100, RUE D'EDMONTON (ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL) - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-672 du 5 juillet 2017, mandatait le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés pour les services professionnels d'architectes pour le projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), au montant de 104 862,95\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-86 du 20 février 2019, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 3 674,77 \$ incluant les taxes, ainsi que la délégation de pouvoir numéro 152770 au montant de 8 623,13 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-778 du 6 novembre 2019, entérinait l'indexation des honoraires professionnels au montant de 35 849,21 \$ incluant les taxes, ainsi que la délégation de pouvoir numéro 161262 au montant de 8 853,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 724,63 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville de Gatineau en vertu de la délégation de pouvoir numéro 170804 afin d'indexer les honoraires du consultant expert en transport vertical, ainsi qu'un montant de 13 222,13 \$ en vertu de la délégation de pouvoir numéro 173961 pour l'indexation des honoraires de l'architecte pour inclure l'ajout des plans et devis pour rénover le hall de l'entrée principale au rez-de-chaussée ainsi que les modifications extérieures pour adapter le bâtiment à l'accessibilité universelle et l'ajout d'une marquise pour la nouvelle entrée aux locaux du rez-de-chaussée au secteur sud;

CONSIDÉRANT QUE le consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 43 679,00 \$ incluant les taxes, pour les modifications requises et la surveillance en rapport aux plans et devis du design intérieur, le mandat de surveillance pour les travaux reliés à la toiture à temps plein, la surveillance additionnelle reliée à l'augmentation de l'échéancier des travaux à une durée de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % du contrat approuvé dans le présent cas;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué la demande et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 170804 pour un montant de 1 724,63 \$ incluant les taxes, ainsi que la délégation de pouvoir 173961 au montant de 13 222,13 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement de la somme de 43 679,00 \$ incluant les taxes au mandat professionnel du consortium Architectes Carrier Savard Labelle et associés et Lapalme Rheault architectes associés, dans le cadre du projet de réaménagement du 2^e étage du 100, rue d'Edmonton (ateliers municipaux de Hull), portant ainsi le cumulatif net du montant à approuver à 58 625,76 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût majoré du contrat représente un montant total de 220 488,90 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-38002	23 454,94 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Honoraires professionnels
18-14005-042-38003	16 429,80 \$	Honoraire professionnels - Édifices et électricité - Divers projets
04-13493	1 899,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 894,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-789

SOUSSION 2022 SP 308 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOUR D'EAU AU CENTRE SPORTIF ROBERT-ROCHON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Refrigeration, 93, Hines Road unité 7, Kanata, Ontario, K2K 2M5, pour les travaux de remplacement de la tour d'eau au centre sportif Robert-Rochon, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 132 221,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 septembre 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30913-002-38004	120 735,62 \$	Travaux de réfection dans certains bâtiments municipaux - 20-2064 - Tour d'eau - Centre sportif Robert-Rochon
04-13493	5 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 735,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-790

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CARL FOURNIER-POIRIER À UN SURCROÛT DE TRAVAIL À TITRE DE CHEF À LA PRÉVENTION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 19 435,50 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef à la prévention, du Service de sécurité incendie jusqu'au 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail temporaire de monsieur Carl Fournier à titre de chef à la prévention, du Service de sécurité incendie jusqu'au 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-791

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MADAME MARIANNE STRAUSS À TITRE D'ADJOINTE AU DIRECTEUR POUR LE CENTRE DE SERVICES D'AYLMER POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 37 674,57 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre d'adjointe au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de quatre mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Marianne Strauss à titre d'adjointe au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même la masse salariale.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-792

SUSPENSION SANS SOLDE DE 20 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 105291

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la faute commise par l'employé numéro 105291 a ébranlé de façon considérable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service concerné autorisent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 20 jours à l'employé numéro 105291.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c ANDRÉE LOYER
Greffière par intérim
Comité exécutif